



Aviséo
PATRIMOINE

Document d'entrée en relation

Fiche d'information légale

Conseil en investissements financiers
& Conseil en gestion de Patrimoine
9, square Moncey. 75009 Paris
01 47 64 87 22 ou 06 79 48 70 09
www.aviseopatrimoine.fr

Un conseil en gestion de patrimoine... est un professionnel qui s'engage.

- A respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel et notamment le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible sur le site www.anacofi.asso.fr
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.
L'indépendance est ici synonyme d'un conseil objectif, cohérent avec les exigences et attentes des clients.
Le Conseil peut porter sur une préconisation patrimoniale n'entraînant pas la souscription d'un produit. Dans ce cas le Conseil est rémunéré sous forme d'honoraires payés par le client et la nature du conseil est qualifiée d'indépendante.
Le Conseil peut porter sur la présentation de produits. Une offre comparative est présentée au client. Dans ce cas le Conseiller est rémunéré par le prestataire-partenaire sous forme de commissions ou de rétrocessions, il est qualifié de non-indépendant sens de l'article 325-5 du RGAMF.
Aviséo-Patrimoine n'a aucune relation contractuelle exclusive avec un Prestataire.
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- A s'entourer des spécialistes requis (notaires, avocats, experts comptables, professionnels du haut de bilan) lorsque l'intérêt de ses clients l'exige.
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération.
- Respecter le secret professionnel.
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Aviséo Patrimoine

SARL à associé unique

Gérante Isabelle AMET

Capital 5 000 euros

Siège 9, square Moncey 75009 Paris

Tel 01 47 64 87 22 ou 06 79 48 70 09

Code Orias 09051011

SIREN 511 764 482 R.C.S Paris

NAF/APE 7022Z (Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion)

N° de TVA Intra communautaire FR 59511764482

Activités principales

Conseil non-indépendant en gestion de patrimoine et en investissement financier (C.I.F), Courtier en assurance.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Isabelle Amet pour l'usage exclusif du cabinet Aviséo Patrimoine.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux partenaires personnes morales d'Aviséo Patrimoine ainsi qu'à ses clients personnes physiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Isabelle Amet directement par courrier avec accusé de réception.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.



Isabelle Amet consacre son expertise financière et juridique au service de vos projets et de vos préoccupations patrimoniales pour vous informer, vous aider à réfléchir à vos projets.

L'objectif principal de nos échanges est de trouver une solution qui réponde à votre situation, votre profil d'investisseur et votre horizon de réalisation.

Pour vous aider à construire et valoriser vos actifs vous serez accompagné dans la durée et de manière personnalisée et réactive.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09051011,

(Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>)

au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : Prestations de conseil non-indépendant au sens l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Adresse courrier de l'AMF : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

et adresse internet : www.amf-france.org;

- IAS (Intermédiaire en Assurance) en qualité de courtier et type C d'intermédiaire.

Les conseils fournis sont de niveau 1 et 2 au sens de la DDA, ce qui implique à la fois le recueil des exigences et besoins du clients pour sélectionner une offre cohérente passant par la sélection de plusieurs contrats.

Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'adresse courrier est :

4, Place de Budapest. CS 92459. 75436 Paris

et l'adresse internet est : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- MOBSP : Mandataire non exclusif en opérations de Banque et services de paiements.

Les activités d'IAS et MOBSP sont également contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (même adresse que pour les activités IAS).

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe, numéro de police :2.

Activités assurées	Plafond de garantie
Conseil en gestion de patrimoine : CGP	150 000 euros
Conseil en investissement financier : C.I.F	150 000 euros
Démarchage bancaire	300 000 euros
Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : IOBSP	800 000 euros
Démarchage financier	600 000 euros
Intermédiation en assurances	2 000 000 euros
Conseil juridique et la rédaction d'actes sous seing privé exercés à titre accessoire au activités visées ci-dessus	70 000 euros

401.275 chez le courtier Add Value Assurances pour des montants* de : * Les montants renseignés ci-dessus concernent la RC professionnelle et non les garanties financières.

Pour tout dommage causé à un bien confié, il est fait application d'une sous-limite de 10% du plafond de garantie, qui fait partie intégrante dudit plafond.

Add Value Assurances

Tour BP5. 1, avenue du Général de Gaulle. 92074 Paris la Défense Cedex.

Résumé de l'expérience professionnelle de votre conseiller

Depuis 2009, Aviséo Patrimoine

2008 Conseil auprès d'investisseurs privés chez J.P Hottinger.

1985-2000 Activités de conseil auprès d'investisseurs institutionnels :

Préconisations de stratégies d'optimisation ou de couverture du risque de taux auprès d'une clientèle de trésoriers d'entreprises et de gérants institutionnels français et étrangers.

Conseil auprès de clients institutionnels français et étrangers : placements de titres obligataires, d'options et de produits dérivés. Montage d'émissions obligataires pour une clientèle française et allemande.

JP Morgan Paris, Meeschaert-Rousselle, Crédit Agricole Indosuez

2002-2005 Arkéon finance : Développement d'une activité de conseil et d'intermédiation sur des ETF.

2006 : ESCP-EAP/ Master spécialisé en Gestion de Patrimoine

1985 : D.E.S.S Banque et Assurance - Paris X

Missions types

Missions de Conseil en Investissements Financiers & Finance Office

Ces Missions partent d'une analyse de l'adéquation de vos placements financiers actuels avec votre situation, votre profil investisseur et votre horizon de placement pour déboucher sur un suivi régulier, personnalisé. Elles peuvent s'étayer de nouvelles propositions de placements, comme l'assurance vie, un compte titres, un PEA, ou toute autre solution pertinente.

Une offre élargie et comparative entre différents supports sélectionnés est présentée en détaillant les avantages et/ou inconvénients de chacun d'entre eux.

Une allocation basée sur une sélection de fonds communs de placements ou produits liés aux marchés actions, obligataires ou immobiliers est proposée pour chacune des propositions. Ces fonds peuvent avoir différentes caractéristiques ou même être conçus sur mesure.

Des comptes rendus annuels, ou semestriels selon les cas, sont adressés aux clients. En fonction de l'évolution des marchés et des supports, ou de la situation de l'investisseur, des propositions d'arbitrages sont présentées.

Il est également possible de vous proposer un service personnalisé de suivi de vos placements dans le cas où vous détenez tout ou partie de vos actifs financiers dans différents établissements. L'objet de la Mission consiste dans ce cas à intervenir en amont auprès des différents chargés de compte dans ces établissements pour assurer un rôle de supervision, de coordination et d'information sur mesure.

Missions de Conseil en Gestion de Patrimoine

Comment réaliser un projet patrimonial ? Comment se projeter dans une nouvelle situation familiale ou professionnelle ?

Les réponses ou solutions qui vous seront présentées engloberont, en général, différents types d'expertises (juridiques, fiscales) et pourront être menées en collaboration avec des prestataires externes comme des Notaires ou des avocats fiscalistes.

Après avoir fait un point complet et détaillé de votre situation et des projets que vous souhaitez réaliser, un Bilan patrimonial vous est présenté. L'objectif de ce Bilan est de vous présenter les stratégies, alternatives et solutions les plus pertinentes, dans le contexte actuel, à mettre en place pour répondre à vos attentes. Il peut s'agir, entre autres, de vous présenter les enjeux et conséquences fiscales d'une acquisition immobilière, d'une donation, d'une décision à prendre sur un départ anticipé à la retraite...

Principales étapes de l'entrée en relation à la réalisation d'une proposition

Pour mener à bien une mission de conseil, il faut vous connaître et vous comprendre.

Lors d'un premier entretien nous prendrons le temps de recueillir toutes les informations nécessaires à l'analyse de votre situation et de vos attentes. Un questionnaire (DCC) vous sera remis et pourra être rempli dans le cadre du rendez-vous, ou ultérieurement. Il devra être signé, et sera revu périodiquement pour certaines missions afin de tenir compte de l'évolution de votre situation. En fonction des informations fournies, une première synthèse sur votre situation vous sera présentée ainsi qu'une présentation des services et solutions susceptibles de réaliser vos projets et répondre à vos attentes. Ces services et solutions seront formalisés dans le cadre d'une Lettre de Mission qui en définira les contours et les conditions tarifaires. Une mission peut être ponctuelle ou récurrente. Elle peut être structurée sur mesure.

Dans le cadre de Missions CIF un questionnaire de profil investisseur permettra d'évaluer votre « goût du risque » et de calibrer une proposition d'allocation d'actifs qui tiendra compte, d'une part de cette variable, et, d'autre part, de vos objectifs au regard de votre horizon de placement.

Ces préconisations vous seront présentées dans un rapport d'adéquation que vous pourrez modifier et/ou valider.

Un accord de confidentialité et de droit d'accès aux informations confidentielles sera signé entre vous et Aviséo Patrimoine (modèle figurant en dernière page de ce document).

Mode de communication

Aviséo Patrimoine peut communiquer avec ses clients par tous les moyens habituels : téléphone, e-mail, SMS, courrier postal. La nature des informations communiquées est toujours liée à la mission confiée.

Mode de facturation et de rémunérations

Rétrocessions :

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Les rétrocessions sur des frais de souscriptions ou sur encours dans le cadre de produits de placements.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. Les rétrocessions sur les frais de gestion des contrats d'assurance vie (ou de capitalisation) sont, par exemple, **au maximum** de 50% chez les Partenaires sélectionnés.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

Aviséo Patrimoine communique avec ses clients par mail, téléphone et de manière directe lors d'entretiens en présentiel. Toute proposition de solutions de placement, arbitrage, fait l'objet d'une lettre envoyée par mail.

• Honoraires sur l'activité de conseil

La nature des conseils et prestations fournies par AVISEO Patrimoine peut faire l'objet de facturations d'honoraires sur une base de tarif horaire, ou forfaitaire. Dans ces cas le tarif horaire de référence est de 150 euros/heure HT.

Tous les honoraires sont facturés TTC (TVA 20%), soit 180 euros/heure TTC.

Selon la complexité du cas, une estimation horaire pourra être présentée, au client, dans la cadre de la Lettre de Mission, et une base forfaitaire pourra également être proposée.

Partenaires fournisseurs de produits

- Partenariats directs avec des Compagnies d'Assurance : Axa, Oradéa vie, HSBC IFA
- Un partenariat avec la plateforme Nortia. Cette plateforme a absorbé Sélection 1818 : Accès à 11 contrats d'assurance vie et de Capitalisation émis par :

BNP Paribas, La Mondiale Euro Partner, Spirica

La compagnie d'Assurance de Droit luxembourgeois : Wealins

Possibilité d'ouvrir : des comptes titres et des PEA.

Au travers de ces partenariats accès à :

- Des contrats d'assurance vie personnes physiques
- Des contrats de capitalisation pour des personnes physiques et des personnes morales.
- Des contrat retraite : PER
- Des contrats pour des personnes ayant un Patrimoine international ou dans une situation de non résident.
- Des contrats de Droit français et de Droit luxembourgeois adaptés à différents cadres légaux européens.
- Plus de 700 OPCVM (actions et obligations)
- Plus de 20 fonds à caractère immobilier : SCPI/SCI/OPCI
- Des fonds de Private Equity : FCPR
- Différentes devises
- Des titres vifs

La possibilité de choisir différents modes de gestion : libre, conseillée ou de confier un Mandat à une société de gestion.

- Partenariats directs avec Nextstage et Midi Capital des sociétés de gestion spécialisées dans le montage de fonds de Private Equity : FCPI, FCPR, FIP.
- Partenariat avec Inter-Invest : Solutions de Private Equity, Mandat apport-cession, clubs deal.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Cie d'assurance	Convention de présentation de contrats d'assurance vie et de capitalisation	Rétrocessions
Oradéa Vie	Cie d'assurance	Convention de courtage	Rétrocessions
HSBC IFA	Cie d'assurance	Convention de partenariat	Rétrocessions
Selection 1818-Nortia	Plateforme	Convention de partenariat commercial Mandat IOBSP	Rétrocessions
Nextstage	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions
Midi Capital	Société de gestion	Convention de partenariat	Rétrocessions
Inter-Invest		Convention de distribution	Honoraires

- Les rétrocessions portent en général sur les frais de versement, les frais de gestion d'un contrat, les frais de gestion des OPCVM, les Droits de garde.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client

Partenaires fournisseurs de services et d'appui logistique

Harvest : Logiciels d'assistance à la réalisation de Bilans patrimoniaux, suivi de contrats d'assurance vie, de retraite, comptes titres et PEA.

O2S : Logiciel de gestion de la relation client (questionnaires, veilles) et de suivi des portefeuilles ouverts au travers de contrats d'assurance vie, de comptes titres et de PEA. Les comptes rendus de gestion et les propositions d'arbitrages sont réalisés au travers de cet outil.

Fidroit : plateforme de services et de conseil dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine assure une veille juridique et fiscale et peut collaborer sur des Missions au travers d'une hotline ou de prestations facturables.

Collaborations ponctuelles avec des experts

Selon la complexité du projet, Aviséo Patrimoine peut solliciter des expertises en externe : Notaire, avocat fiscaliste ou les services de la société Fidroit.

Le client est informé lors de la présentation de la Lettre de Mission des différents moyens nécessaires à la réalisation d'un montage ou d'une prestation. Un certain nombre d'éléments pourront lui être communiqués pour lui permettre d'apprécier les tarifs ou coûts potentiels, sachant que certains seront basés sur un tarif horaire.

Décision laissée à la compétence d'Aviséo Patrimoine: dès lors que ces expertises ne nécessitent pas de retraitement, elles sont facturées séparément.

Partenariat avec le Cabinet Diot filiale du groupe Burrus

Une convention de co-courtage entre Aviséo Patrimoine et le cabinet de courtage d'assurances DIOT a été signée pour fournir aux clients de DIOT des prestations de conseil en investissement et patrimoniales sur leurs contrats d'assurance vie.

Les clients sont assistés dans leurs réflexions sur :

- Des décisions à prendre pour réorienter leur épargne : opportunité d'abonder un contrat, choix de supports dans leurs contrats d'assurance vie, et leurs contrats de retraite...
- La fiscalité retrait et décès de leurs contrats.
- Des questions diverses sur des problématiques précises comme celle d'un changement de clause bénéficiaires.

Aviséo Patrimoine intervient en relais de la relation sur tous les contrats référencés chez DIOT, avec les partenaires de DIOT et les clients, sans que ses interventions ne soient facturées aux clients.

Les informations communiquées par les clients de Diot ne sont utilisées par Aviséo Patrimoine que pour répondre aux questions posées par les clients, dans le seul but de trouver une solution adéquate. L'agrégation et l'analyse de ses informations personnelles seront réalisées grâce à une solution logicielle sécurisée, actuellement dénommée O2S, exploitée par la société HARVEST.

Traitement des réclamations

Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013
20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Aviséo Patrimoine 9, square Moncey. 75009 Paris

Par tel : 01 47 64 87 22

Ou par mail : isamet@aviseopatrimoine.fr

Traitement des réclamations

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
 - Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>
 - Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>
 - Pour les activités d'IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP : www.anmconso.com/anacofi-iobsp

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Aviséo Patrimoine s'engage, sauf accord exprès de son Client, à ne pas communiquer, ni exploiter, en dehors de sa mission, les informations le concernant.

Cette disposition ne pourra être opposée à l'Anacofi dans le cadre de ces missions de contrôle.

Un accord de confidentialité et de droits d'accès aux données personnelles sera présenté lors de l'entrée en relation avec le client afin qu'il le signe et le remette au Conseiller lors des échanges d'informations sur la situation patrimoniale étudiée dans le cadre d'un projet de Mission.